

## **Annexe 5.1. POLITIQUE DE SECURITE du DTO.0782**

### **DTO.GEN.210**

Dans le paragraphe (F - a), Responsabilité du Représentant du FR.DTO.0782, il est indiqué que :

**1. Le représentant du DTO développe et établit une politique de sécurité qui assure que les activités du DTO sont exécutées en sécurité**

Le représentant désigne l'ensemble des instructeurs agissant au sein du DTO pour effectuer la collecte des événements survenus en vol de formation. Il établit avec eux la liste des événements et/ou risques écoulés, en interne et en externe, avec classement par occurrence et gravité, ainsi que l'événement ultime possible en vol d'instruction.

Le représentant et ses adjoints étudient à tous moments la nécessité d'actualiser l'annexe «Analyse des Risques», y apportent les atténuations recommandées (barrières supplémentaires) et en assurent la diffusion au sein du DTO.

Il prend en compte les événements remarquables survenus en vol hors instruction. (REX, BEA, Recueil d'événements ballon FFAé)

Il prend en compte les actions erronées, les absences d'action en vol d'instruction, particulièrement ceux relatifs aux facteurs humains.

Il s'assure que les FI(B) appliquent les consignes de sécurité relatives à chaque leçon PB, PP listées dans le programme de BPLFFAé/CNPPA.

Le représentant du DTO et le RP énumèrent au cours des RSFI programmés par la fédération (FFAé) les problèmes pédagogiques rencontrés au sein du DTO et tient compte des propositions correctives proposées par les participants aux RSFI.

**2. Il veille à ce que le DTO adhère à la politique de sécurité et il prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique de sécurité.**

Lors de la revue interne de sécurité, l'ensemble des mesures d'atténuation prises sont à nouveau évaluées pour vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Identification des dangers :

- Risques liés à l'environnement (terrains, sols, obstacles, météo, espaces aériens, etc...)
- Risques liés aux changements dans le DTO (ballons, changement d'instructeur, etc...)

## Évaluation du risque :

- L'évaluation du risque prend en compte la gravité, la probabilité d'occurrence, la fréquence.

## Matrice de tolérabilité

Gravité du danger					Probabilité
Catastrophique	Dangereuse	Majeure	Mineure	Négligeable	
Red	Red	Red	Yellow	Yellow	Fréquente
Red	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Occasionnelle
Red	Yellow	Yellow	Yellow	Green	Faible
Yellow	Yellow	Yellow	Green	Green	Improbable
Green	Green	Green	Green	Green	Extrêmement improbable

Avec :

Probabilité de l'évènement	
<b>Fréquente</b>	Se produira probablement souvent (est arrivé fréquemment)
<b>Occasionnelle</b>	Se produira probablement de temps en temps (est arrivé de tps en tps)
<b>Faible</b>	Peu probable mais possible (est rarement arrivé)
<b>Improbable</b>	Très peu probable (on ne sait pas si cela s'est déjà produit)
<b>Extrêmement improbable</b>	Presque impensable que l'évènement se produise

Gravité du danger	
<b>Catastrophique</b>	Nombreux morts, équipement détruit
<b>Dangereuse</b>	Blessures graves, importants dégâts matériels, forte réduction des marges de sécurité
<b>Majeure</b>	Personnes blessées, incidents graves, réduction significative des marge de sécurité
<b>Mineure</b>	Incident mineur, limitations opérationnelles, recours à des procédures d'urgence, effets négatifs